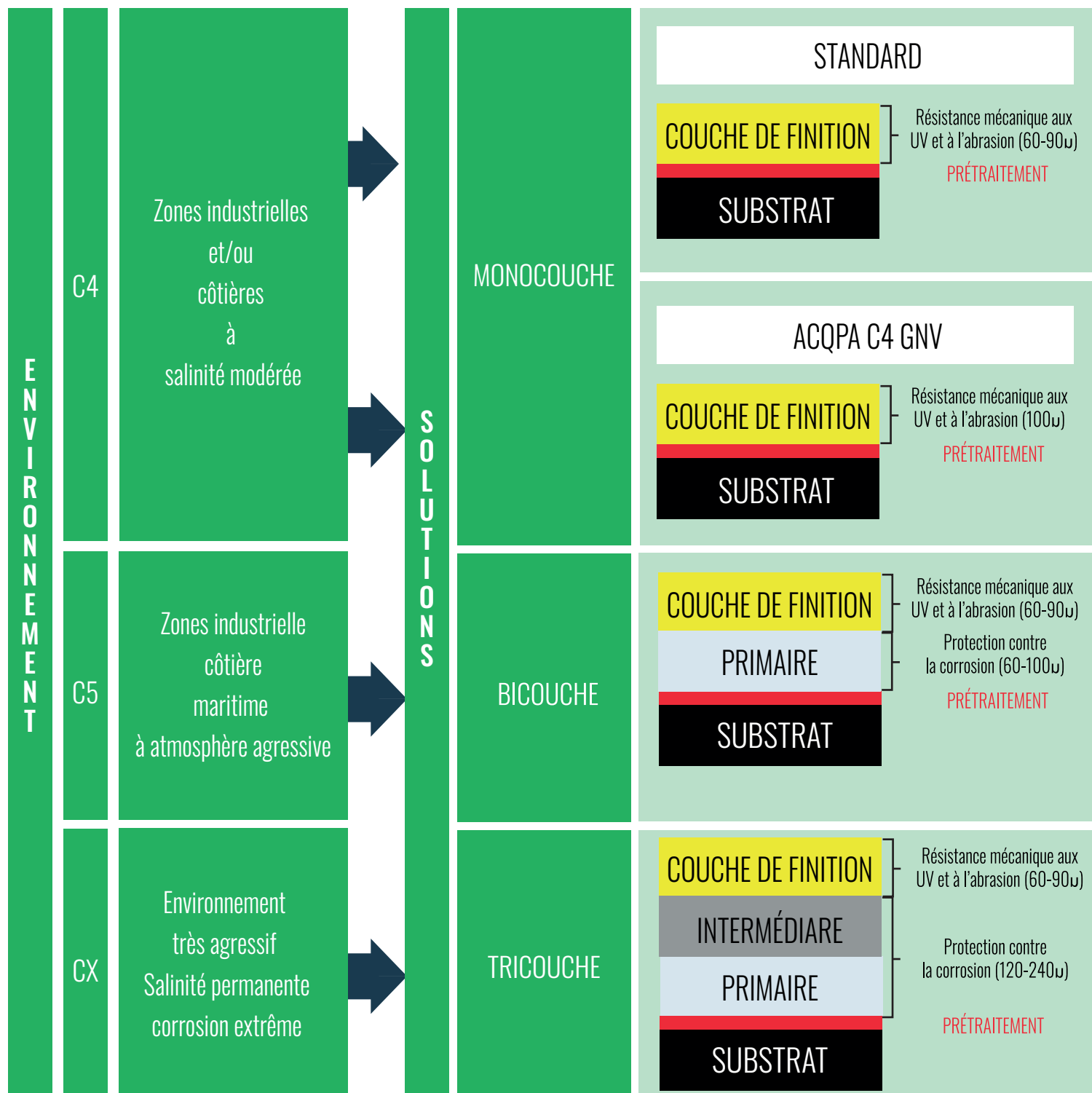


DURABILITÉ ET GARANTIES



Traitement anticorrosion appliqué = Galvanisation selon norme NF EN ISO 1461 + thermolaquage selon le type d'environnement :



PROCESS DU THERMOLAQUAGE SUR ACIER GALVANISÉ



ÉTAPE 1 : PRÉTRAITEMENT PREPARATION DE SURFACE / PARACHÈVEMENT AVANT MISE EN PEINTURE

Nettoyage des impuretés et, éventuellement, de la rouille blanche (oxydation du zinc)

- Dérochage mécanique pour suppression des défauts de surface (ex : coulures) et préparation de l'accroche de peinture
- Dérochage chimique (phosphatation) pour prévenir l'oxydation du zinc (passivation) et renforcer l'accroche de la peinture

ÉTAPE 2 : DÉGAZAGE

L'application de peinture poudre sur supports en acier galvanisé nécessite une opération de dégazage afin d'éviter la formation de bulles.

Le dégazage est opéré avant l'application de la poudre, à une température de 20°C supérieure à la température conseillée pour la couche de finition.

ÉTAPE 3 (C5/CX) : SYSTEME BICOUCHE OU TRICOUCHE PRIMAIRE ZINC (Option)

En cas de C5 ou CX, application d'un primaire Epoxy riche en zinc pour un renforcement de l'anticorrosion.

Renforcement de l'anticorrosion

ÉTAPE 4 (CX) : SYSTEME TRICOUCHE EPOXY (Option)

Dans le cas d'une solution CX, on applique une couche d'Epoxy supplémentaire qui apporte un effet barrière ainsi qu'un meilleur enrobage des arêtes saillantes.

Effet Barrière

Enrobage des arêtes saillantes

ÉTAPE 3, 4 OU 5 : POUDRE POLYESTER FINITION (POLYESTER ANTI-UV)

La couche de finition en polyester permet une résistance mécanique, une protection aux UV et une résistance à l'abrasion.

Protection Anti-UV - Résistance mécanique - Résistance à l'abrasion

PRINCIPE DU THERMOLAQUAGE

Projection de la peinture poudre : la poudre est véhiculée par de l'air comprimé et se dépose sur les pièces grâce au principe électrostatique.

Polymérisation par cuisson au four (entre 160 et 200°)



DURABILITES ET GARANTIES SUR ACIER GALVANISÉ



La durabilité s'établit selon la vitesse de corrosion de l'acier, qui elle-même dépend de la classe de corrosivité liée à l'environnement dans lequel est installé le produit fini.

La durabilité est une notion technique qui peut servir de repère de long terme pour établir un programme de maintenance. Par exemple, pour une durabilité de 10 ans, on peut prévoir un entretien préventif tous les 2-3 ans avant une intervention majeure éventuelle au bout de 10 ans.

Dans le cas d'un acier galvanisé, c'est la vitesse de corrosion du zinc qui va être principalement prise en compte.

Le revêtement thermolaqué, qui a une fonction prioritairement esthétique, permet cependant d'augmenter la durabilité du produit en retardant le moment où la surface galvanisée va être attaquée par l'extérieur.

Le tableau suivant récapitule la durabilité des différents systèmes proposés en fonction de la classe d'environnement :

Tableau 1 : Durabilité selon traitements de surface et classe de corrosivité

Environnement	Monocouche	Bicouche	Tricouche
C4	24	30	Plus de 30 ans
C5	8	18	Plus de 25 ans
CX	0	5	Plus de 8 ans

Les garanties présentées ci-dessous sont établies en fonction des durabilités et sont fournies par CMS sur simple demande.

1. Garantie portant sur la tenue du revêtement en anticorrosion :

Tableau 2 : Garantie anticorrosion selon traitements de surface et classes de corrosivité

Environnement	Monocouche Standard ou C4 GNV	Bicouche	Tricouche
C4	9	12	15
C5	0	7	12
CX	0	2	4

2. Garantie portant sur la tenue du revêtement en aspect (cloquage, craquelage, écaillage) : 4 ans

3. Garantie portant sur la non-altération de la couleur (uniquement disponible pour les 23 teintes « Floride »*) :

- 3 ans pour les classes C4/C4GNV et C5
- 2 ans pour la classe CX

* Teintes (RAL) ayant fait l'objet d'essais de stabilité en Floride pendant 1 an : 1003 / 1015 / 1021 / 1028 / 2010 / 3001 / 3004 / 3009 / 3020 / 5003 / 5009 / 5010 / 5015 / 5019 / 5021 / 6005 / 6011 / 6018 / 7001 / 7035 / 8003 / 9005 / 9010



MODELE DE GARANTIE (Pour exemple)

ENGAGEMENT DE GARANTIE.



Ouvrage :
Reference CMS :
Produits concernés :
Système appliqué : C4 / C4GNV / C5 (BICOUCHE) / CX(TRICOUCHE) :
RAL :
Client / Entreprise principale :

La société CMS confirme par la présente que le système de peinture appliqué pour cette affaire satisfera aux garanties suivantes :

- Anticorrosion : <durée> ans
- Aspect : <durée> ans
- Tenue de la couleur (teintes Floride uniquement) : <durée> ans

En conséquence, la société CMS engage sa garantie suivant les durées ci-avant exposées sur la protection anticorrosion et l'aspect du garde-corps.

La garantie couvre le remboursement des frais entraînés par la remise en état in situ de la galvanisation et/ou de la peinture endommagée.

La mise en œuvre de la garantie est subordonnée à l'apparition des désordres suivants, lorsqu'ils dépassent au cumulé 1% de la totalité de la surface protégée :

Pour la tenue anticorrosion : apparition de rouille \geq degré Ri 3 selon norme NF EN ISO 4628-3

Pour l'aspect : apparition de cloquage ou d'écaillage de la peinture \geq degré 3 (S3) selon normes NF EN ISO 4628

Pour la tenue de la couleur : dégradation évidente de la couleur (dépassement du ΔE , >5)

Sont pris en charge : la rémunération hors taxes de la main d'œuvre employée et ses éventuels frais de déplacement, ainsi que le coût hors taxes du produit utilisé et les frais nécessaires à sa mise en œuvre.

Ne sont pas pris en charge : Les frais de balisage

Sont exclus de la garantie :

Toutes dégradation diverses des revêtements dues :

- à un usage anormal du système.
- aux déformations et/ou évolution anormale du support (béton)
- aux chocs d'origine mécanique (par exemple tronçonnage sur chantier ou chocs)
- à l'abrasion due à des frottements,
- aux atmosphères agressives (par exemple projection d'acide non prévue dans le cadre de l'utilisation normale de l'ouvrage).

Déclenchement de la garantie : <Date>

Fait à Jassans-Riottier, Le <Date>

Pour la société CMS

Le PDG,

Julien VICENTE

<Signature>

